



## NOS VALEURS

Le club développe la Savate Boxe Française et participe à la découverte des autres sports de combat et des activités gymniques dans le principe des 4 E :

### EDUCATIF

*L'importance d'enseigner les bons gestes, en toute sécurité, les bonnes habitudes à avoir et les bons comportements moteurs. C'est le rôle de nos éducateurs sportifs.*

*L'importance de développer les vertus des sports d'oppositions chez les enfants lors d'activités extra et périscolaires et de stages de vacances scolaires*

### ESTHETIQUE

*La recherche du bon geste technique passe par l'amélioration de la coordination, l'équilibre, la souplesse et une musculation harmonieuse.*

*Cette connaissance de son corps doit être associée à une récupération adéquate et une bonne alimentation.*

### EFFICACE

*C'est l'aspect sportif de cette discipline d'opposition, dans laquelle nous accompagnons les compétiteurs dans leur volonté de se dépasser.*

*Nos champions d'assaut et de combat peuvent en témoigner*

### ETHIQUE

*Le bien-être par l'activité physique, bouger pour être en bonne santé, à travers la mixité dans la laïcité, le partage des connaissances et l'échange entre les personnes.*

*C'est une valeur que tous nos adhérents doivent avoir.*

Les compétiteurs pouvant représenter le club à l'extérieur ou pouvant participer à la vie du club en épaulant les entraîneurs si besoins, le club participe aux frais de déplacements en compétitions dans la limite de ses moyens financiers.

## ADHESION & COTISATION

Les documents nécessaires pour toute adhésion sont :

- fiche d'inscription complétée et signée
- règlement, échelonnement possible en 2 fois, à voir au moment de l'inscription
- certificat médical de non contre-indication aux « sports de combat et activités gymniques d'entretien en intérieur et en extérieur »
- 3 photos d'identité (*mettre le nom derrière*)

Cette cotisation sera réglée soit en espèces, soit par chèques. Un reçu est fourni sur demande.

Le club offre la possibilité de participer à un cours d'essai, sans engagement, au-delà, l'inscription et l'adhésion au club deviennent obligatoires, tout comme la présentation du certificat médical.

Tout règlement effectué sans ce dernier sera encaissé et non remboursable ; L'inscription sera requalifiée en « membre administratif » de l'association et toutes participation aux cours interdites jusqu'à régularisation.

La cotisation n'est pas remboursable sauf en cas de d'arrêt de l'activité pour « cas de force majeure ». Par exemple, arrêt médical de plus de deux mois, changement d'habitation de plus de 30 km... Le remboursement de la cotisation, au prorata de la durée restante, sera accordé sur demande écrite motivée par la présentation de justificatifs

Age minimum : 8 ans pour les enfants  
15 ans révolus pour les ados  
Pour voter en AG : 17 ans révolus

Les membres du conseil d'administration n'étant plus licencié auprès de l'association seront révoqués d'office.

## EQUIPEMENT

Pour les activités gymniques, prévoir une tenue de sport, des chaussures adaptées et propres, une serviette, une gourde....

Pour la pratique de la savate boxe française & DA, un équipement est exigé dès le premier mois de pratique :

- paire de gants de boxe :  
10oz (<63kg) / 12oz (<79kg) / 14oz (>79kg)
- tenue de sport ou de boxe
- chaussures autorisées : Boxe, Lutte, Taekwondo, pieds-nus avec protèges-pieds tolérés
- baskets et autres chaussures de sports interdites
- protège dents (*obligatoire dès les 1ères séances*)
- protèges tibias, protèges-pieds
- coquille (*obligatoire dès les 1ères séances*) et protège poitrine pour les filles
- gourde, serviette...

Les bijoux sont interdits (*protéger les piercings par un pansement*). Le port de lentilles et de lunettes n'est pas recommandé.

Le club dégage sa responsabilité en cas d'accident corporel survenu à cause de ces accessoires.

## **HORAIRES & COMPORTEMENT**

L'adhérent est tenu de respecter les horaires et la durée des séances d'entraînement. En particulier, un mineur ne pourra pas quitter le cours avant sa conclusion (*sauf cas exceptionnel sur demande des parents*).

Un comportement ou des propos jugés incorrects par l'entraîneur à l'égard des adhérents, des dirigeants ou de toute autre personne avec qui nous partageons les installations pourront entraîner la cessation de l'abonnement et l'interdiction d'accéder au club et aux installations mises à sa disposition. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Les écarts au droit commun (vol...) seront traités par le droit commun après dépôt de plainte par le club.

### **Pratiquants venus d'autres clubs :**

Dans le cadre d'échanges avec d'autres clubs, notre association peut être amené à accueillir ou à inviter des adhérents venus d'autres clubs, épisodiquement ou régulièrement. Les formalités seront discutées au cas par cas. Nos adhérents pourront également être inviter par les clubs en question.

## **ASSURANCE**

Les adhérents du club étant considérés comme des tiers entre eux, le club leur recommande une assurance individuelle couvrant le risque sportif lors de la pratique au sein de l'association.

## **DROIT A L'IMAGE**

Nous sommes soucieux de respecter le droit à l'image en vertu de l'article 9 du code civil.

Nos images illustrant l'actualité de nos événements, le droit à l'information nous autorise la publication d'image ou de vidéos de personnes impliquée dans ces événements.

Cependant, si vous figurez sur une de ces photos et que vous vous opposez à sa publication, merci de nous contacter au plus vite par mail à [contact@be-api.net](mailto:contact@be-api.net)  
Nous retirerons immédiatement la photo en question.

La section est susceptible de mettre à jour son site ou de créer des outils de communication avec des photos ou des vidéos d'adhérents dans l'exercice de la pratique de leur sport ou toute autre activité pouvant illustrer la vie du club.